



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 55
Séance du lundi 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA), TADDEI Laurence (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Date d'exécution : 28 octobre 2022

Date de publication : 10 novembre 2022

Objet : CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE ATUP-C

Le président expose au conseil que la commune a été sollicitée par la société ATUP-C, société par actions simplifiées qui a pour objet l'acquisition, la création, la détention, l'exploitation et la gestion de tous établissements de soins et de traitement des personnes atteintes d'insuffisance rénale.

Il précise que la société ATUP-C qui exploite le centre de dialyse de Catéraggio se propose de créer à Aléria une unité similaire mais d'envergure régionale et que dans cette perspective, elle s'est adressée à la commune afin d'obtenir la mise à disposition d'un ensemble immobilier de 1200 m² susceptible de permettre l'implantation de ce nouvel établissement.

Le président propose que la superficie nécessaire à la réalisation du projet soit prélevée sur la parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée sous le numéro A.297 d'une contenance totale de 6 200 m² et de louer le bien dont il s'agit à la SAS ATUP-C sous la forme d'un bail emphytéotique.

Il soumet le principe de cette opération à l'assemblée délibérante qui se verra ultérieurement présenter pour approbation le projet de promesse de bail emphytéotique administratif qui serait établi entre la commune et la société ATUP-C.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'approuver le principe de louer à la SAS ATUP-C sous la forme d'un bail emphytéotique une partie de la parcelle A.297 en vue d'y implanter un centre régional de dialyse,

Dit que le projet de promesse de bail emphytéotique administratif qui serait établi entre la commune et la société ATUP-C lui sera soumis pour approbation.

Délibération N° 2022 – 55 : CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE ATUP-C

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	o				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	o				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 Anthony BALDOVINI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	o				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	✓				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	o				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon-PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Jean CORONA	X				 Jean CORONA
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	o				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	✓				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

